

A Paris, le 29/02/2024,

Communiqué : Liquidation d’#APTIC et fin du dispositif Pass Numériques

Le 16 janvier 2024, la société coopérative d’intérêt collectif (SCIC) #APTIC a été placée en liquidation judiciaire. La coopérative a occupé ces dernières années une place importante dans les politiques publiques et nationales de soutien à la montée en compétences des citoyen.nes, et il nous semble important de revenir sur cette annonce et ses conséquences. En parallèle, il sera tout aussi important d’étudier de manière plus approfondie la trajectoire d’#APTIC comme les outils qu’elle a mis en place afin d’en tirer des enseignements pour la suite et la structuration de notre secteur.

Depuis 2016, #APTIC a prototypé ce qui allait inspirer la politique du Pass Numérique : la mise à disposition aux personnes en difficulté avec le numérique d’un moyen de paiement tangible pour bénéficier d’un programme d’initiation au numérique auprès de structures labellisées.

Par ce biais, la coopérative a tenté de résoudre de nombreux défis auxquels est toujours confronté notre écosystème : l’hybridation des financements, l’hétérogénéité des pratiques rendant difficile le suivi et la mesure d’impact de nos actions, ou encore la méconnaissance des lieux par les personnes qui en auraient le plus besoin sachant que, selon le CREDOC (Source : CREDOC, Baromètre du numérique 2022), seuls 2% des Français se tournent vers un professionnel ou un bénévole lorsqu’ils rencontrent des difficultés.

Cet outil a utilement rendu visibles des éléments clés de l’accompagnement au numérique, que ce soit les systèmes de prescription, les sources de financement, les “services” fournis aux personnes accompagnées (Cf. le référentiel national des services de médiation numérique produit par #APTIC). En cela, il a aussi donné un moyen tangible à des territoires de se

questionner sur les thématiques d'accompagnement, les publics prioritaires et les moyens de les atteindre, ainsi que sur le maillage des lieux de médiation numérique, et pour la première fois pour nombre d'entre eux.

#APTIC s'est cependant heurtée à de nombreuses difficultés d'exécution, parmi lesquelles son mode de déploiement via des marchés publics, la manipulation d'argent public par des acteurs privés, et, de manière générale, à la complexité du dispositif qui a freiné son adoption. De nombreuses structures ont aussi pu rejeter le système proposé par #Aptic car il aurait mis fin à la gratuité des accompagnements - #APTIC a de nombreuses fois pu [expliquer son avis](#) sur le sujet.

(<https://support.aptic.fr/support/solutions/articles/44002190685-un-service-gratuit-qui-devient-payant->)

Comme dit en introduction, nous pensons qu'il est important que l'ensemble des acteurs ayant été impliqué dans le déploiement des pass numériques puissent évaluer objectivement les apports et les difficultés rencontrées afin de pouvoir tirer les leçons pour continuer à structurer le secteur de l'inclusion numérique.

Quoi qu'il en soit, la fermeture d'#APTIC représente une perte significative pour notre secteur et pour la cause de l'inclusion numérique.

C'est aussi une perte très tangible, d'argent comme de confiance, pour de nombreuses personnes. A ce titre, nous exprimons notre soutien aux médiateurs et médiatrices numériques, ainsi qu'aux collectivités dont l'accompagnement reposait principalement sur ce dispositif. Leur travail a été essentiel pour assurer l'accès aux compétences numériques et pour favoriser l'inclusion sociale dans nos communautés.

Notre soutien s'adresse également à toute l'équipe salariée d'#APTIC, passée et présente, pour leur engagement.

Alors que nous tournons une page importante, il est essentiel que nous reconnaissions l'importance de poursuivre le travail entrepris par #APTIC et, en particulier, de trouver les

moyens de consolider les acteurs de l'inclusion numérique pour permettre aux médiateurs et médiatrices d'accompagner la population dans leur autonomie numérique.

La Mednum s'engage à travailler avec et pour ses sociétaires pour favoriser la coopération sur les territoires. En effet, c'est en mobilisant collectivités, Hubs pour un numérique inclusifs, structures publiques et privés et médiateurs et médiatrices numériques qu'il est envisageable de construire, ensemble, les meilleures stratégies pour structurer, outiller, et financer les actions d'accompagnement de terrain comme c'était l'ambition de #Aptic.

Le déploiement actuel de la feuille de route France Numérique Ensemble devra continuer à porter cette ambition pour garantir que personne ne soit laissé pour compte dans la société numérique d'aujourd'hui.

La présidente

Dorie Bruyas